



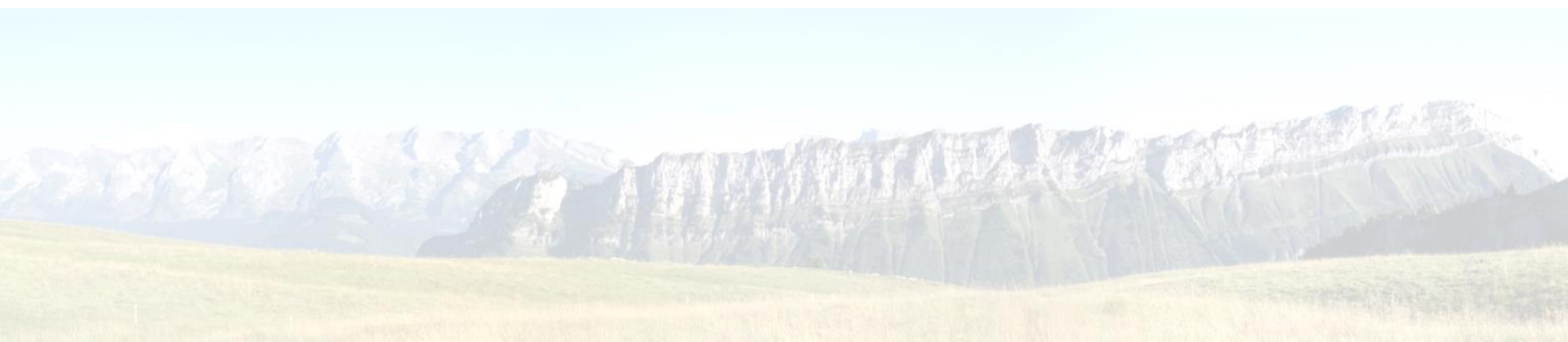
# PLU D'ENTREMONT

## PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

AVRIL 2017



# LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



# QU'EST-CE QUE LE PADD?

## Sur le fond ...

- Le PADD traduit la convergence de trois préoccupations d'ordre social, économique et environnemental.
- Il doit respecter les objectifs et principes d'équilibre et de durabilité exposés à l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme.



## Sur la forme ...

- Le PADD constitue une pièce obligatoire du PLU.
- Depuis la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, il n'est plus opposable aux tiers, mais demeure essentiel dans la cohérence du document d'urbanisme.

## Dans son contenu ...

- Il exprime les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme qui concernent l'organisation du territoire communal dans sa globalité.
- Sa structure n'est pas imposée ; elle peut être courte et synthétique.

# LE CONTENU DU PADD

**C'est l'expression du projet communal...**  
**... mais aussi un instrument de communication** durant la concertation.

Exemple de structure de PADD :

**Une ou plusieurs orientations stratégiques (grands axes)**



Pour chaque axe :  
**Une déclinaison en orientations induites** explicitant les différents thèmes d'action pour répondre à l'orientation stratégique.

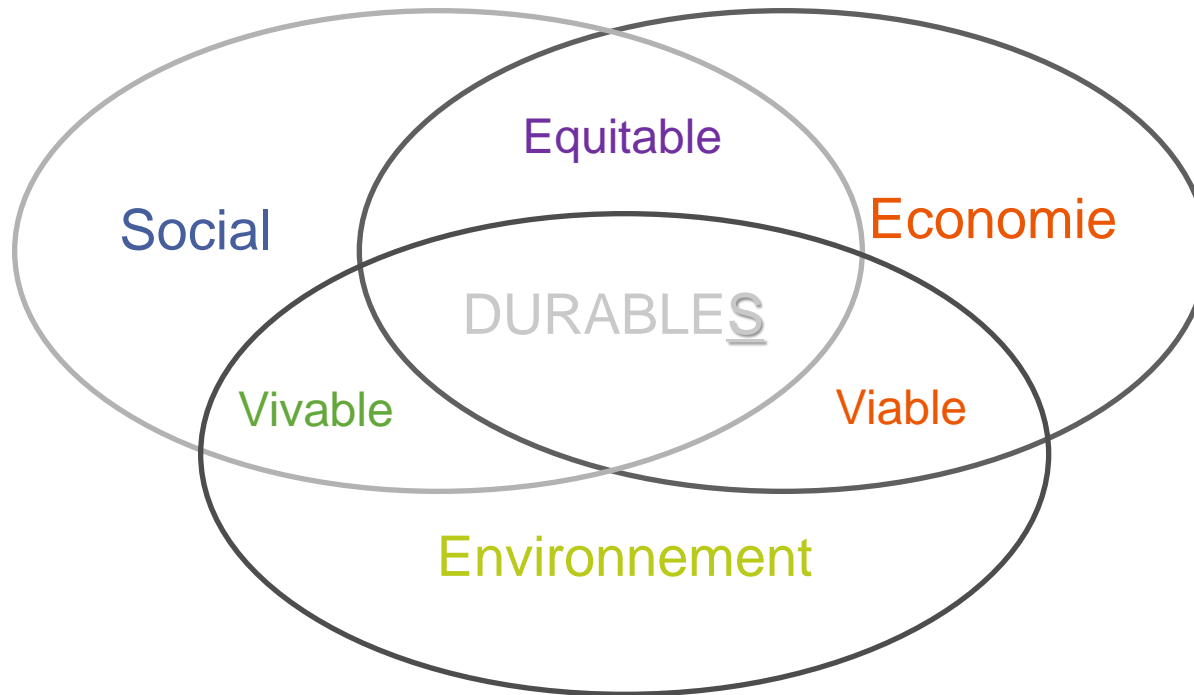


Pour chaque orientation induite  
:  
**Une déclinaison en objectifs plus détaillés** (thématiques ou sectoriels)

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Les grands principes...

- Une vision globale du développement, pour un bien-être de l'homme, dans le respect des générations présentes et futures ...



- ... Un IMPERATIF, pour que les orientations choisies n'aboutissent pas à des impasses sociales, économiques ou environnementales.

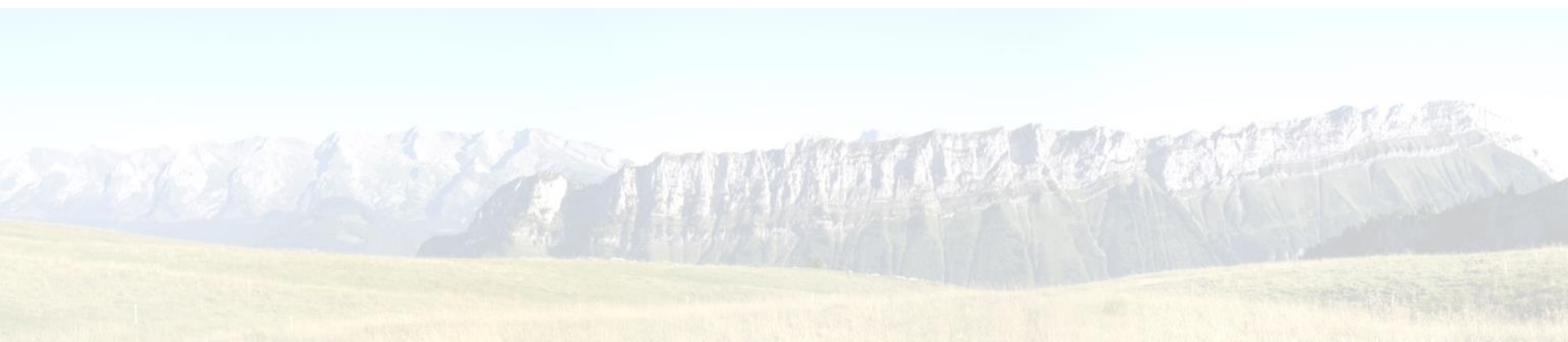


# DU DÉVELOPPEMENT DURABLE... AU GRENELLE

## Un PADD au champ élargi, enrichi et plus cadré, avec 3 objectifs assignés (L151-5 du CU) :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

# RAPPEL DES ENJEUX TRANSVERSAUX





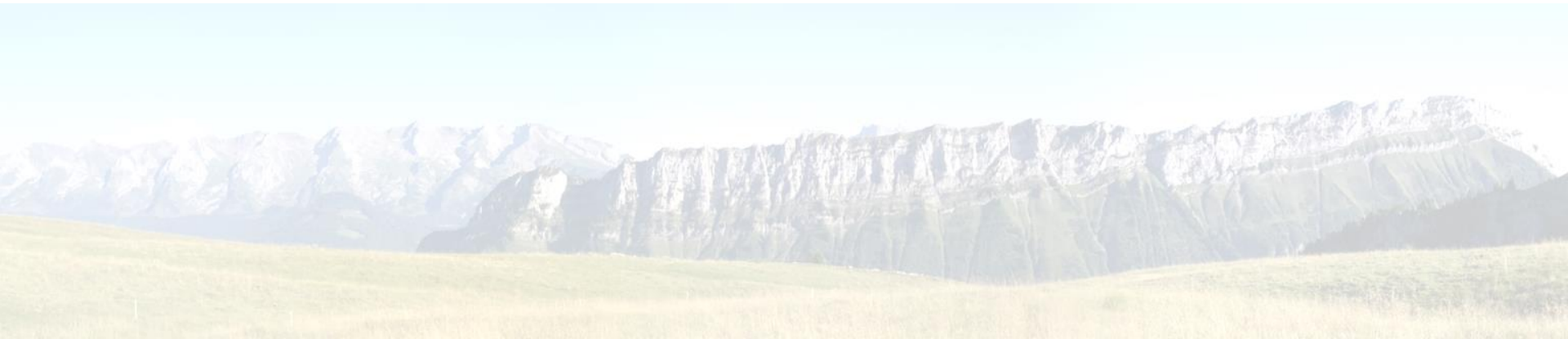
# ENJEUX TRANSVERSAUX

- **1- Le renforcement et l'organisation de la vie de proximité ...**
  - ... pour une commune animée et dynamique, notamment de par un équilibre générationnel et social de la population qui se maintient,
  - ... pour une organisation territoriale (mobilité, mixité fonctionnelle) permettant la réduction de la consommation d'énergie et des déplacements, et la prise en compte du niveau d'équipement de desserte actuel et possible futur,
  - ... pour relever les enjeux sociétaux de demain, notamment en termes d'accès au logement, à l'emploi, aux équipements, commerces et services.
- ↳ *au profit de la qualité de vie des habitants actuels et futurs, et d'un fonctionnement plus "soutenable".*
  
- **2- Le confortement de l'activité économique dans toutes ses composantes, et l'accompagnement des mutations en cours...**
  - ... tout en prenant en compte la préservation des ressources naturelles et paysagères, qui fondent l'identité et l'attractivité de la commune.
- ↳ *au profit de la vie et de l'animation de la commune et du territoire de la CCVT.*

# ENJEUX TRANSVERSAUX

- **3- La protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ...**
    - ... par la préservation des milieux agricoles, des milieux patrimoniaux à forte sensibilité écologique, et des continuités écologiques entre massifs, supports de l'identité de la commune,
    - ... par la préservation d'un cadre paysager très largement rural et montagnard, qu'il soit bâti ou non bâti, qui participe de la qualité et de l'identité du cadre de vie de la commune, mais menacé aujourd'hui par le développement dispersé de l'urbanisation.
- ↳ *au profit de la qualité du cadre de vie de la commune, donc de son attractivité.*

# STRUCTURATION DU PADD



## Une ambition générale pour le territoire :

**"Entremont : un cadre montagnard à valoriser comme village de la vallée du Borne"**

Deux orientations générales

### Axe I :

**Œuvrer pour le confortement de la vie et du lien social au village**

### Axe II :

**Préserver et valoriser le cadre de vie dans toutes ses composantes, facteur de qualité de vie et d'attractivité pour la commune**

# Une ambition générale pour le territoire :

**"Entremont : un cadre montagnard à valoriser comme village de la vallée du Borne"**



## Axe I :

**Œuvrer pour le confortement de la vie et du lien social au village**



### Orientation I.1 :

**Conforter la vie et l'animation du village**



### Orientation I.2 :

**Soutenir une économie de proximité, au profit de l'emploi et de l'animation de la commune**



### Orientation I.2 :

**Maitriser le développement de l'urbanisation**

# ORIENTATION I.1 : Conforter la vie et l'animation du village

Objectif I.1.a : renforcer l'armature "villageoise" d'Entremont au profit de la qualité de vie de ses habitants ...

## Objectifs induits

- Mettre en œuvre un projet de territoire qui renforce la vie de proximité :
  - Recentrer préférentiellement l'accueil des nouveaux habitants, la mixité des fonctions entre habitat, commerces et services "de proximité", ainsi que les équipements publics au Chef-lieu et ses abords, notamment en bordure de la RD 12 et au niveau du secteur du groupe scolaire.
  - Ne permettre qu'un confortement modéré, voire limité, des hameaux et groupements de constructions aux lieudits "Lortier, Beauregard, La Mouille, Le Pré Candu (Les Cars), La Joux, La Cote (La Cellaz), Le Plan (Les Devets), La Pesse, La Rivière, Les Granges neuves, Les Plains, L'envers", et en fonction :
    - de leur niveau d'équipement, notamment en matière de desserte par les réseaux,
    - des sensibilités environnementales, agricoles, paysagères, et patrimoniales présentes à leurs abords.

## ORIENTATION I.1 : Conforter la vie et l'animation du village

**Objectif I.1.a : renforcer l'armature "villageoise" d'Entremont au profit de la qualité de vie de ses habitants ...**

### Objectifs induits

- Maintenir un cadre d'équipements publics et collectifs adapté au contexte communal, principalement au Chef-lieu, en relation avec les territoires voisins, et notamment :
  - Programmer les besoins en matière de desserte par les réseaux, au regard du développement de l'urbanisation envisagé,
  - Permettre, si besoin, l'évolution des équipements et services communaux, notamment aux abords de l'école et en matière d'infrastructures de sport et loisirs dans le secteur du "Pré aux Dones".
  - Conforter l'armature des espaces publics prioritairement au Chef-lieu avec une requalification envisagée de sa traverse par la RD 12, ainsi que progressivement les déplacements en modes "doux" (piéton/cycle) entre le Chef-lieu et les hameaux et groupements de constructions les plus proches.
  - Accompagner la poursuite du développement de la couverture téléphonique (filaire et mobile) et internet (câble et fibre) de la commune afin de résorber la fracture numérique.
  - Encourager et soutenir la mise en place de réflexions et projets concernant la mutualisation de certains équipements dans le cadre de la CCVT et des communes limitrophes.

## ORIENTATION I.1 : Conforter la vie et l'animation du village

**Objectif I.1.b : poursuivre le développement d'un parc de logements plus diversifié en faveur de la dynamique sociale et générationnelle de la population ...**

### Objectifs induits

- Poursuivre cette diversification en faveur de l'habitat intermédiaire et collectif, mieux adapté à une mixité sociale et générationnelle durable (en faveur de la demande locale : jeunes couples, personnes âgées, ...), et d'un meilleur parcours résidentiel sur la commune, ainsi qu'au regard des prescriptions du SCOT Fier-Aravis en la matière.
- Poursuivre le développement du logement aidé sur la commune, en cohérence avec les objectifs du PLH de la CCVT.



## ORIENTATION I.1 : Conforter la vie et l'animation du village

**Objectif I.1.b : poursuivre le développement d'un parc de logements plus diversifié en faveur de la dynamique sociale et générationnelle de la population ...**

### Objectifs induits

- Permettre le développement d'opérations structurantes à vocation dominante d'habitat et services au Chef-lieu et ses abords, notamment aux abords de la boulangerie et de la mairie, et encadrer ce développement par des dispositions appropriées, de type Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), plus favorables à l'émergence d'un urbanisme de projet, et y promouvoir :
  - la diversification de l'offre en logement et de la mixité sociale,
  - la mixité des fonctions urbaines pour certaines,
  - le développement et la continuité de l'armature des espaces publics et collectifs, et notamment le développement des modes de déplacement doux (piétons/cycle),
  - la promotion des énergies renouvelables et d'une gestion intégrée des déchets.

## ORIENTATION I.2 : Soutenir une économie de proximité, au profit de l'emploi et de l'animation de la commune

Objectif I.2.a : maintenir la pérennité de l'activité agricole sur la commune et à l'échelle de la vallée ...

### Objectifs induits

- Garantir les conditions de cette pérennité fondée sur un mode d'exploitation extensif, une production labellisée, et notamment :
  - préserver les terres agricoles exploitées sur la commune, y compris par des agriculteurs d'autres communes, ainsi que leur accessibilité, à l'exception de celles strictement nécessaires à la mise en œuvre du projet communal,
  - garantir le bon fonctionnement des exploitations agricoles pérennes présentes sur le territoire communal (distances sanitaires au regard de l'urbanisation, accessibilité aux parcelles,...),
  - stopper la dispersion de l'urbanisation au sein des espaces à dominante agricole,
  - soutenir la diversification de l'activité agricole : agritourisme, circuits courts, ...
- Permettre la préservation et la valorisation des alpages dans le respect des sensibilités environnementales présentes.

## ORIENTATION I.2 : Soutenir une économie de proximité, au profit de l'emploi et de l'animation de la commune

Objectif I.2.b : soutenir une gestion raisonnée de la forêt ...

### Objectifs induits

- Promouvoir l'entretien et une exploitation durable des espaces forestiers majeurs, en conciliant leurs fonctions :
  - économique, sur la base du plan de gestion en vigueur,
  - préventive des risques naturels (érosion des sols),
  - écologique (biodiversité et dynamique écologique),
  - récréative,
  - ... et en intégrant les changements climatiques en cours (choix des essences).

## **ORIENTATION I.2 : Soutenir une économie de proximité, au profit de l'emploi et de l'animation de la commune**

**Objectif I.2.c : soutenir l'implantation des commerces et services, ainsi que le maintien de l'artisanat ...**

### **Objectifs induits**

- Encourager les activités aptes à se développer hors sites propres (télétravail, services aux particuliers ou aux entreprises, ...), et donc soutenir et faciliter le déploiement et l'accès aux réseaux numériques et aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
- Permettre le maintien, voire le confortement des activités artisanales existantes en mixité avec l'habitat, dans la mesure où elles ne risquent pas de nuire à la sécurité et la salubrité publique.
- Permettre le confortement des secteurs artisanaux en entrée du Chef-lieu (aux lieudits "Le Pont Nord" et "L'Ile").
- Permettre le maintien, voire le confortement du commerce et des services au Chef-lieu, notamment en bordure de la RD 12.

## ORIENTATION I.2 : Soutenir une économie de proximité, au profit de l'emploi et de l'animation de la commune

**Objectif I.2.d : poursuivre le développement du tourisme vert et des loisirs de plein air, en complémentarité avec les stations des Aravis ...**

### Objectifs induits

- Promouvoir le "tourisme vert" et l'accueil en milieu rural (gîtes et chambres d'hôtes), dans des conditions de complémentarité et de compatibilité avec l'activité agricole, et avec l'environnement naturel.
- Poursuivre le développement du maillage des liaisons piétonnes, cyclotourisme, VTT, pour une accessibilité maîtrisée aux espaces naturels, en relation avec les projets sur les communes voisines, en faveur de leur continuité et notamment sur la base des relevés réalisés par la CCVT.
- Identifier, préserver et permettre une valorisation respectueuse du patrimoine bâti de la commune, pour sa valeur identitaire et comme facteur d'attractivité touristique, et notamment :
  - le site de l'Abbaye,
  - les sites d'alpage des Auges, de Lachat et de Norcières,
  - le patrimoine agropastoral et vernaculaire.
- Mettre en œuvre et aménager une aire de repos et loisirs en entrée de commune au lieu-dit "Cretaloup", en lien avec le Borne.

## ORIENTATION I.3 : Maîtriser le développement de l'urbanisation

### Objectif I.3.a : organiser de manière économe et raisonnée le développement de l'urbanisation ...

#### Objectifs induits

- Conforter le Chef-lieu et ses abords, par des opérations structurantes à dominante d'habitat, (cf. objectif I.1.a) notamment en bordure de la RD 12 au lieu-dit "Le Pont Sud", à proximité de l'actuelle boulangerie et aux abords de la mairie, ainsi qu'au niveau du secteur du "Pré aux Dones" .

Ces opérations devant participer d'un réaménagement plus sécurisé de la traverse par la RD 12.

- Ne permettre qu'un confortement modéré, voire limité, des hameaux et groupements de constructions aux lieudits "Lortier, Beauregard, La Mouille, Le Pré Candu (Les Cars), La Joux, La Cote (La Cellaz), Le Plan (Les Devets), La Pesse, La Rivière, Les Granges neuves, Les Plains, L'envers" (cf. objectif I.1.a).
- Mieux appuyer le développement de l'urbanisation sur les éléments naturels, paysagers et physiques structurants du territoire communal, pour la qualité et l'identité paysagères du cadre communal.
- Contenir l'extension linéaire et la dispersion de l'urbanisation constatées aux abords des voies mais aussi des hameaux et lieux d'habitation afin de préserver leur "lisibilité" dans le paysage communal.

## ORIENTATION I.3 : Maîtriser le développement de l'urbanisation

**Objectif I.3.a : organiser de manière économe et raisonnée le développement de l'urbanisation ...**

### **Objectifs induits (suite)**

- Contenir, pour les besoins du projet communal, la consommation des surfaces agricoles et naturelles à moins de 50% de celles utilisées durant la décennie antérieure, et en tout état de cause en cohérence avec les préconisations du SCOT Fier-Aravis.
  
- *Pour rappel :*
  - *Consommation d'espace sur les 10 dernières années : 3,5 ha*
  - *Potentiel au sein de l'enveloppe urbaine : 1,9 ha pour les dents creuses, 0,4 ha pour l'espace interstitiel à vocation possible d'activité économique et 0,4 ha pour l'espace interstitiel à vocation possible d'équipement public.*

## ORIENTATION I.3 : Maîtriser le développement de l'urbanisation

**Objectif I.3.b : prendre part, au regard des possibilités et des caractéristiques de la commune, à la nécessaire évolution des modes de déplacement ...**

### Objectifs induits

- Adapter l'organisation et la structuration du territoire à ces enjeux, en limitant la dispersion de l'habitat et en structurant le développement de l'urbanisation, et poursuivant la sécurisation des modes de déplacements "doux".
- Soutenir la politique intercommunale en matière de transport collectif et transport à la demande.
- Intégrer, le plus en amont possible, les enjeux de sécurisation et de diversification de l'ensemble des modes de déplacement et de transport sur la commune.



## Une ambition générale pour le territoire :

**"Entremont : un cadre montagnard à valoriser comme village de la vallée du Borne"**



### Axe II :

**Préserver et valoriser notre cadre de vie dans toutes ses composantes, facteur de qualité de vie et d'attractivité pour la commune**



Orientation II.1 :  
**Préserver le cadre  
environnemental de la  
commune**



Orientation II.2 :  
**Maitriser l'évolution du  
paysage, afin de sauvegarder  
le caractère rural et  
montagnard d'Entremont**

## ORIENTATION II.1 : Préserver le cadre environnemental de la commune

Objectif II.1.a : préserver les fonctionnalités écologiques du territoire communal ...

### Objectifs induits

- Mettre en place un dispositif réglementaire adapté à la préservation des espaces naturels et agricoles considérés comme réservoirs de biodiversité, nécessaires au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des milieux naturels et aux grandes continuités écologiques, et notamment :
  - le réseau hydrographique principal et les ripisylves associées, en interdisant leur artificialisation, voire en poursuivant un objectif de renaturation des berges artificialisées lors d'éventuelles opérations à leurs abords,
  - les zones humides et sites de tourbières reconnues d'intérêt écologique, présentes en nombre sur le territoire communal,
  - les zones contractuelles et d'inventaire (Natura 2000, ZNIEFF de type 1, ZICO, Espace Naturel Sensible...).

## ORIENTATION II.1 : Préserver le cadre environnemental de la commune

Objectif II.1.a : préserver les fonctionnalités écologiques du territoire communal ...

### Objectifs induits (suite)

- Préserver les réseaux verts / bleus / jaunes, comme relais de la biodiversité :
  - Les espaces agricoles et forestiers de nature "ordinaire",
  - la couverture végétale la plus significative (grandes masses boisées, haies et bosquets, boisements accompagnant les cours d'eau,...), sans pour autant encourager l'enfrichement,
  - Les continuités écologiques inter-massif, les axes de déplacement locaux avérés de la grande faune et les 5 corridors écologiques (terrestres et aquatique) identifiés au diagnostic.
- Contenir l'extension et la dispersion de l'urbanisation au sein des espaces agricoles et naturels et le long des axes routiers (cf. objectif I.3.a).

## ORIENTATION II.1 : Préserver le cadre environnemental de la commune

**Objectif II.1.b : œuvrer pour limiter les pollutions et les nuisances, et prendre en compte les risques naturels et technologiques ...**

### Objectifs induits

- Informer la population, par le biais du PLU, sur les pollutions et risques identifiés sur la commune (Servitudes d'Utilités Publiques, risques d'exposition au plomb, risques sismique, pollution atmosphérique, risques naturels ...).
- Garantir un développement global de la commune qui prenne en compte l'ensemble de ces sensibilités.
- Œuvrer pour une bonne gestion (et dans la mesure du possible "douce") des eaux pluviales et de ruissellement, et pour une imperméabilisation limitée des sols.
- Eviter (ou encadrer) l'implantation d'activités nuisantes au sein ou à proximité des lieux d'habitat par le confortement des deux secteurs d'activités artisanales de la commune.
- Mettre en place une réflexion sur le stockage et la gestion des déchets inertes, à l'échelle communale comme intercommunale.
- Préserver les espaces de fonctionnalité des cours d'eau et les zones humides, pour leur rôle dans la protection contre les risques naturels.

# ORIENTATION II.1 : Préserver le cadre environnemental de la commune

## Objectif II.1.c : promouvoir une gestion raisonnée des ressources ...

### Objectifs induits

- Intégrer les enjeux environnementaux dans les projets de constructions et d'aménagement (économies d'énergies, énergies renouvelables, écoconstruction et éco aménagement, développement des espaces verts, limitation de l'imperméabilisation des sols, gestion "douce" des eaux pluviales, réduction des déchets ...).
- Préserver et valoriser les qualités du paysage rural et montagnard d'Entremont (cf. objectif II.2.a).
- Recentrer le développement de l'urbanisation, et donc l'accueil des nouvelles populations, prioritairement au Chef-lieu, et contenir le développement des hameaux et groupements de constructions périphériques (cf. objectif I.1.a).
- Adapter et dimensionner le développement de la commune aux capacités, notamment, d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales, et d'alimentation en eau potable.

## ORIENTATION II.2 : maîtriser l'évolution du paysage, afin de sauvegarder le caractère rural et montagnard d'Entremont

Objectif II.2.a : préserver le paysage rural et montagnard dans toutes ses composantes ...

### Objectifs induits

- Protéger les boisements constituant l'armature structurante du paysage communal : grandes masses boisées (et notamment les forêts soumises au régime forestiers, ainsi que la forêt des Etroits), boisements secondaires, alignements et arbres remarquables isolés, végétation de zone humide..., sans toutefois pérenniser et encourager les friches et la descente de la forêt.
- Identifier et protéger les espaces à forte valeur paysagère, ouverts et entretenus par l'activité agricole et pastorale, pour leur rôle d'ouverture, de lisibilité et de mise en scène du paysage communal, et notamment les glacis aval et amont du site de l'Abbaye ainsi que le Plateau des Auges.
- Préserver et pérenniser les conditions d'exercice de l'activité agricole, pour sa contribution majeure et structurante du cadre paysager communal (cf. objectif I.2.a).

## ORIENTATION II.2 : maîtriser l'évolution du paysage, afin de sauvegarder le caractère rural et montagnard d'Entremont

Objectif II.2.a : préserver le paysage rural et montagnard dans toutes ses composantes ...

### Objectifs induits (suite)

- Pour la qualité et la lisibilité du cadre paysager du territoire :
  - Mieux appuyer le développement de l'urbanisation sur les éléments naturels, paysagers et physiques structurants (cours d'eau, ripisylves, bosquets, haies ...),.
  - Contenir l'extension linéaire et la dispersion de l'urbanisation constatées aux abords des voies, mais aussi de certains hameaux et groupements de constructions. Veiller à la netteté des franges de l'urbanisation.
  - Veiller à l'impact et à un traitement paysager des futurs aménagements en rapport avec le caractère rural et montagnard du cadre communal, qu'ils soient en lien avec l'habitat, l'activité économique, les espaces et équipements publics, ou l'activité touristique.
- Poursuivre l'aménagement de la traverse du Chef-lieu par la RD 12 en faveur de la réduction de la vitesse automobile et du cadre villageois, et de l'amélioration de la signalisation des entrées de village.

## ORIENTATION II.2 : maîtriser l'évolution du paysage, afin de préserver le caractère rural et montagnard d'Entremont

Objectif II.2.c : permettre la valorisation du patrimoine architectural et rural ...


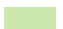






### Objectifs induits

- Veiller à une meilleure insertion paysagère des futures constructions par le respect du "sens du lieu" et des caractéristiques de l'ambiance rurale et montagnarde de la commune (implantation, volumes, matériaux, traitement des abords...).
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti d'origine rurale en l'identifiant et en permettant, par des dispositions réglementaires appropriées, une gestion et une valorisation respectueuse de leurs qualités architecturales et de leurs abords (jardins, vergers, patrimoine vernaculaire ...).
- Mieux encadrer la réhabilitation et le changement de destination éventuel des anciens corps de ferme.











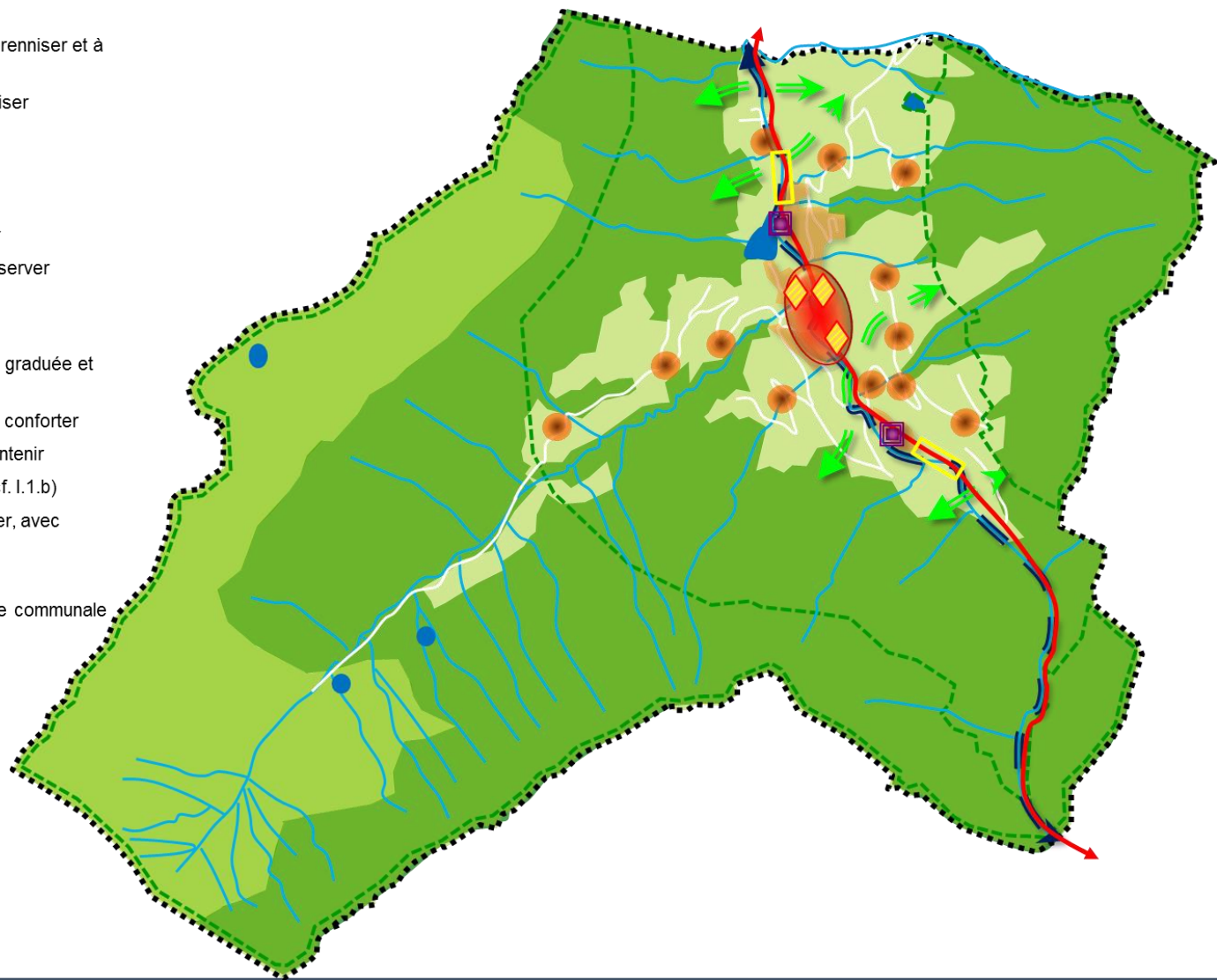
# REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE

## Dominante naturelle :

-  Espaces naturels et forestiers majeurs à protéger et/ou à valoriser
-  Espaces agricoles et naturels ouverts à pérenniser et à valoriser
-  Espaces pastoraux à pérenniser et à valoriser
-  Cours d'eau majeur
-  Zones humides à protéger
-  Corridor écologique terrestre à préserver
-  Corridor écologique aquatique à préserver
-  Espaces d'intérêt écologique majeur à préserver







## Dominante urbaine :

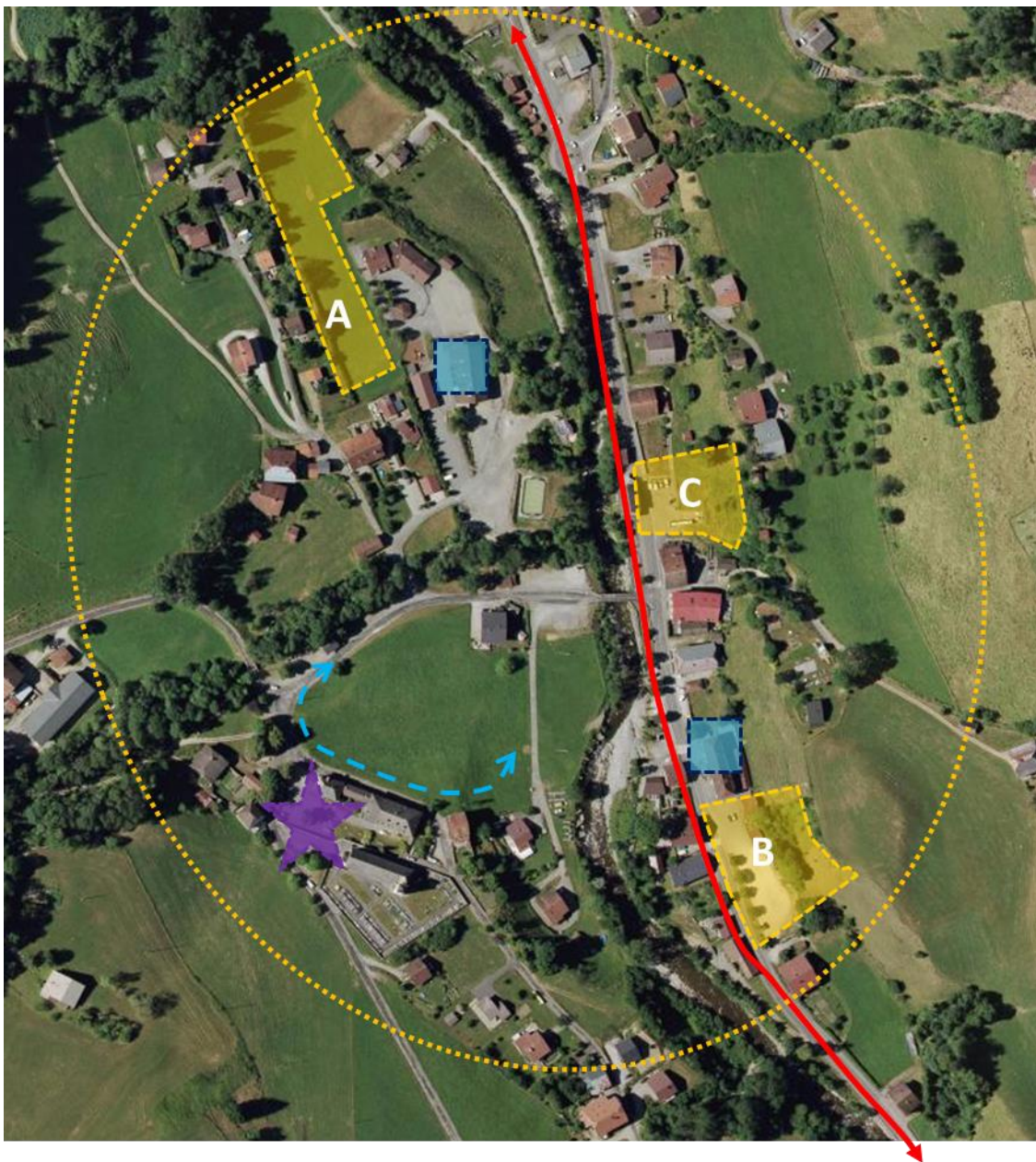
-  Enveloppe urbaine à optimiser de manière graduée et adaptée
-  Chef-lieu de la commune, et ses abords, à conforter
-  Autres groupements de constructions à contenir
-  Secteurs de développement à organiser (cf. l.1.1.b)
-  Secteurs d'activités économique à conforter, avec possibilité d'extension
-  Entrée de village à valoriser
-  Axe de communication important à l'échelle communale
-  RD12



# REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE

## Zoom sur le Chef-lieu :

-  Chef-lieu de la commune, et ses abords, à conforter
-  Localisation des secteurs de projet soutendus par le PADD :
  - A. Confortement des équipements publics et d'intérêt collectif, et diversification de l'habitat
  - B. Diversification de l'habitat et mixité des fonctions
  - C. Diversification de l'habitat et mixité des fonctions
-  Sites d'équipements publics et d'intérêt collectif (Mairie, groupe scolaire)
-  Site de l'Abbaye à préserver et valoriser
-  Préservation de la fenêtre paysagère sur le site de l'Abbaye
-  RD12



**MERCI DE VOTRE ATTENTION...**

